Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 117 (1991)

Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours				
Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Lycée cantonal de Porrentruy/JU	«Pendule de Foucault», CP	Architectes inscrits au registre professionnel cantonal, architectes membres de la section jurassienne de la SIA, architectes d'origine jurassienne, établis ou domiciliés hors du canton avant le 1.1.1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B, anciens élèves ayant obtenu une maturité au lycée cantonal de Porrentruy, établis ou domiciliés à l'extérieur du canton, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B	22 avril 91 (23 nov. 90)	24/90 B 207
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Architectes exerçant dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville avant le ler jan- vier 1990 ainsi que quelques spécialistes invités	30 avril 91 (1er oct. 90)	19/90 B 151
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samar- cande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	30 avril 91 (30 oct. 90)	21/90 B 183
Groupe international de travail pour les équipements de sport et de loisirs (IAKS)	IAKS-Award: «Installa- tions de sports et de loisirs fonctionnelles et exem- plaires»	Distinctions pour des installations réalisées entre 1983 et 1988. Détails: voir <i>IAS</i> 25/90, page B 215	10 mai 91 (10 avril 91)	25/90 B 215
Bourgeoise de Delémont/JU	Aménagement et construction du secteur «Crasdes-Fourches», PW	Architectes inscrits au Registre professionnel canto- nal des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, d'ori- gine jurassienne établis à l'extérieur du canton (dipl. EPF ou ETS, REG A ou B), étudiants du canton du Jura en année terminale d'une EPF ou d'une ETS	7 juin 91 (dès le 11 fév. 91)	7/91 B 54
Ville de Bülach/ZH	Ecole primaire Hohfuri, Bülach, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district de Bülach au moins depuis le 1er janvier 1990 ou origi- naires de la commune de Bülach	5 juil. 91 (5 avril 91)	
Guin/FR	Cycle d'orientation, Guin/FR, CP	Architectes originaires du canton de Fribourg ainsi que ceux domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1990	12 juil. 91 (1er mars 91)	
L'Œuvre	Mobilier urbain, CP	Créateurs, designers, architectes, étudiants exerçant leur activité principale en Suisse	30 août 91 (30 mars 91)	7/91 B 54
Municipalité d'Yverdon-les-Bains	Centre sportif communal «Aux Iles», Yverdon-les- Bains, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton au moins depuis le ler janvier 1990	2 sept. 91	6/9
Canton de Thurgovie, ville de Frauenfeld, CFF, PTT, chemin de fer Frauenfeld-Wil	Aménagement de la zone de la gare, CI	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Thurgovie au moins depuis le ler janvier 1989 ou originaires du canton	6 sept. 91 (30 avril 91)	
Département cantonal des travaux publics de Zoug	Centre administratif cantonal, Zoug, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1er janvier 1990 ou originai- res du canton		
Nouveaux dans	cette liste			
Commune de Lufingen/ZH	Ecole primaire de Lufingen, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le ler janvier 1989 dans les communes de Lufingen et environnantes ou originaires de Lufingen		
République et canton de Neuchâtel, Commune de Couvet	Centre sportif régional et Centre cantonal de protec- tion civile, Couvet, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel et inscrits au Registre neuchâtelois des architectes avant le ler janvier 1991 ainsi qu'aux architectes originaires du canton inscrits au REG A ou B avant le ler janvier 1991	30 août 91 (dès le 25 mars 91)	8/91 B 63
Conseil régional d'Alsace de l'Ordre des architectes et ADCA	Prix rhénan d'architecture	Pour les détails, voir <i>Ingénieurs et architectes suisses</i> N° 8/91, p. B 63	30 avril 91	8/91 B 63

Carnet des concours

Centre d'entretien de la RN5, expertise autos et garage de l'Etat à Boudry (NE) 1

Résultats

L'Etat de Neuchâtel, représenté par le Département des travaux publics, en collaboration avec l'Office fédéral des routes, a ouvert un concours public de projet pour la réalisation d'un centre d'entretien de la RN5, d'une halle d'expertise autos et d'un garage de l'Etat

En outre, cinq ateliers étaient invités à participer à ce concours: Architrave SA, Delémont; Pascal Macheret, Fribourg; Renzo Molina, Bellinzone; Tschumi + Benoit SA, Bienne; Jean-Jacques Tschumi, Genève.

Le jury a tenu plusieurs séances en février dernier pour délibérer et classer les 27 projets retenus.

MM. Philippe Donner, architecte cantonal, président; Jean-Jacques de Montmollin, ingénieur cantonal, vice-président; François Beljean, chef du Service cantonal des automobiles et de la circulation; Emmanuel Cattani, architecte EPFL/SIA, Paris; Ami Delaloye, architecte EPFL/SIA, Martigny; Philippe Joye, architecte EPFZ/SIA, Genève; Ulrich Schlup, chef de section à l'Office fédéral des routes, Berne.

Suppléants: MM. Jean Brocard, chef de l'Office de construction de la RN5, Neuchâtel; Daniel Kissling, chef du Service technique communal, Boudry.

Experts: MM. Léandre Schmied, voyer chef, Etat de Neuchâtel; Bernard Viennet, chef de la section technique du service cantonal des automobiles; Heinz Hirt, chef du garage de l'Etat de Neuchâtel. Secrétariat: Mme Renée Etienne, Marin.

Palmarès

1er rang, 1er prix (Fr. 20000.-) Jacques-Louis de Chambrier, arch. EPFZ, Colombier. Collaborateur: J.-L. Rivier. Tschumi + Benoit SA, arch. FAS-2e rang, 2e prix (Fr. 18000.-) SIA. Bienne. Collaborateur: P. Burri. Conseil: Natterer SA Bois Consult, Etoy. 3e rang, 3e prix (Fr. 15000.-) Pierre et Alain Meystre, arch. EPFL/SIA, Neuchâtel. Collaborateurs: S. Girard, Schindelholz + Denériaz ing. civils SA, Gemeisa SA CVSE, M. Audergon. 4e rang, 4e prix (Fr. 12000.-) Pierre Debrot, architecte-urbaniste EPFL/SIA, Neuchâtel. Collaborateurs: Ph. Gossin, M. Bertschi. 5e rang, 5e prix (Fr. 10000.-) Claude Morel, arch. FAS-SIA,

Genève - SRA-Morel & Kössler. Collaboratrice: M. Hungerbuhler. Conseils: Zimmermann & Schutzle SA, Trafitec SA. 6e rang, 6e prix (Fr. 5000.-) Architrave SA, Delémont.

Collaborateurs: H. Robert-Charrue, G. Wuthrich, A. Calpe. Bureau Robert Monnier, Neuchâ-Achat (Fr. 20000.-) tel - Robert Monnier, arch. EPFL/ SIA - Jean Muller, arch. DPLG -Pierre-Emmanuel Schmid, arch. EPFZ - Laurent Geninasca, arch. EPFZ/SIA.

Conseil: P. Gorgé.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de retenir pour la réalisation le projet classé au premier rang, en exigeant toutefois de la part de l'auteur du projet une étude complémentaire destinée à le rendre conforme aux exigences du programme. Le concurrent devra collaborer de façon étroite avec les utilisateurs pour arriver à la solution optimale. A cet effet, le jury se tient à disposition pour d'éventuelles consultations, tout en précisant qu'il

fait entière confiance au maître de l'ouvrage pour conseiller le concurrent lauréat en vue de parvenir à la meilleure solution.

Avenches: «Sur Fourches» -Concours d'idées sur invitation

Le jury chargé de juger ce concours était composé de MM. Peter Bachmann, architecte FSAI-SIA, président; Alin Decoppet, architecte EPFL/SIA-FAS; Jacky Ginggen, syndic d'Avenches; Henri Mollet, architecte EPFL/SIA-FAS; Kurt Aellen, architecte EPFL/ SIA-FAS; Mme Chantal Scaler, architecte EPFL/SIA; M. Germain Rebetez, ingénieur-conseil.

Experts: M. Xavier Fischer, architecte EPFL/SIA; Mme Martine Payot, architecte EPFL. Suppléant: M. Henri Delacrétaz, municipal.

Palmarès

1er prix: Patrick Devanthéry et Inès Lamunière, Genève.

2e prix: RBJ, Avenches. 3e prix: Hausamann, Berne.

4e prix: AC Atelier Commun, Lausanne. 5e prix: Cagna-Gueissaz-de Montmollin.

Concours international «La mosaïque, langage architectural»

Ouverture

Placé sous l'égide du Conseil national des architectes d'Italie et de l'Union internationale des architectes, le concours «La mosaïque, langage architectural» est organisé par l'école de mosaïque de Spilimbergo, qui cultive et enseigne l'art de la mosaïque qu'elle transmet aux générations nouvelles et contribue à faire rayonner de par le monde. Ce concours vise à promouvoir la mise en valeur de la mosaïque en tant qu'élément du vocabulaire des formes construites.

Les œuvres présentées devront être inédites, liées à des travaux réalisables dans le domaine de l'architecture contemporaine, de l'urbanisme et de la restructuration des bâtiments. Les projets devront comporter la solution architecturale ainsi que le projet graphique de la mosaïque.

Jury

Le président de l'école de mosaïque ou son représentant; MM. Stefano Zozzoletto, architecte, vice-président de l'école de mosaïque; Gianni Calligaro, architecte, président de l'Ordre des architectes de la province de Pordenone; Gianni Boeri, architecte, président du Conseil national de l'Ordre des architectes italiens, représentant l'UIA; Mario Zoratto, architecte, France; Otmar Barth, architecte, Autriche; Thora Fijker, designer, Danemark; Nagata Yuzo, Japon; Jochem Jourdan, Allemagne.

Le projet lauréat recevra un prix de 50 millions de lires italiennes. Cinq projets mentionnés recevront 10 millions de lires chacun au titre du remboursement des frais. Enfin le jury aura la liberté de désigner une vingtaine de projets au maximum qui paraîtront dans la publication sur le concours.

Conditions et modalités de participation

Le concours, anonyme, est ouvert aux architectes inscrits dans l'organisation professionnelle chargée de l'enregistrement de leur titre, dans leur pays de résidence.

L'inscription, accompagnée d'un chèque bancaire ou d'un récépissé de la banque attestant du versement de 50 000 lires italiennes, sera adressée à l'organisateur: Consorzio per la Scuola Mosaicisti del Friuli, via Corridoni 6, I - 33097 Spilimbergo (PN).

Chèque bancaire à l'ordre de «Concorso internazionale II mosaico come linguaggio di architettura» ou virement au compte Nº 98000 du Consorzio per la Scuola Mosaicisti del Friuli auprès de Casa di Risparmio di Udine e Portenone, CRUP, ABI 63404 - Filiale di Spilimbergo, CAB 650309.

Demande d'inscription libellée sur papier libre avec:

- identité, état civil, titre et qualités
- inscription à l'ordre professionnel
- adresse, numéro de téléphone de chacun des concurrents
- numéro de téléphone et éventuellement autorisation spécifique du chef de groupe à représenter l'équipe
- adresse de contact
- signature de tous les concurrents.

A joindre:

- pour les architectes italiens une attestation de leur inscription à un ordre de l'Etat italien
- pour les architectes non italiens une attestation de leur droit d'exercice (par exemple une déclaration de la section nationale de l'UIA dans leur pays).

Calendrier

Date limite d'inscription : 8 mai 1991.

Date limite d'envoi des projets : 5 septembre 1991.

Date limite de réception des projets: 20 septembre 1991. Réunion du jury: fin septembre 1991

Centre sportif régional et Centre cantonal de protection civile, Couvet (NE)

Ouverture

La République et canton de Neuchâtel, représentée par le Département des finances, et la Commune de Couvet, représentée par son conseil communal, organisent un concours de projet selon les articles 6 et 9 du règlement SIA 152, pour la réalisation d'un Centre sportif régional et un Centre cantonal de protection civile à Couvet.

Programme du concours

Le concours porte sur les réalisations suivantes:

- salle omnisports
- centre de tennis et de squash couvert
- centre de natation couvert
- piste d'athlétisme
- Centre cantonal de protection civile
- restaurant.

Jury

MM. Antoine Grandjean, secrétaire régional LTM Val-de-Travers, Fleurier, président; Philippe Donner, architecte cantonal, Neuchâtel, vice-président; Eric Bastardoz, maître d'éducation physique, Couvet; Pierre Benoit, architecte FAS-SIA, Bienne; Pierre Blandenier, chef de l'Office cantonal de protection civile, Neuchâtel; Patrick Mestelan, architecte EPFZ/SIA, Lausanne; Max Schlup, architecte FAS-SIA, Bienne.

Suppléants: MM. Roger Miserez, chef du Service cantonal des sports, Neuchâtel; Alfred Riesen, architecte, Ittigen.

Experts: MM. Werner Lanz, Office fédéral de protection civile, Berne; Theo Fleischmann, architecte ETS, Macolin

Conseils: Mathys + Wysseier, ingénieurs civils EPFZ/SIA, Bienne; M. Jean-Luc Juvet, chef du Service cantonal de l'énergie, Neuchâtel.

Le jury dispose d'un montant de Fr. 90000.- pour l'attribution des prix, ainsi que de Fr. 20000.- pour des achats éventuels.

Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux architectes établis et domiciliés dans le canton de Neuchâtel, inscrits avant le le janvier 1991 au Registre neuchâtelois des architectes, ainsi qu'aux architectes originaires du canton, inscrits au REG A ou B des architectes avant le le janvier 1991. Ont en outre été invités à participer au concours les bureaux d'architectes suivants:

- Jean-Baptiste Ferrari, Lau-
- R. + A. Gonthier, Berne
- Philippe Joye et Associés, Genève
- André Roost, Berne.

L'inscription et le retrait des documents se font auprès du secrétariat de l'administration communale de Couvet, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, moyennant un dépôt de Fr. 300.— (remboursable pour les projets admis au jugement). Ce secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 7 h 15 à 12 heures et de 13 h 15 à 17 heures, le vendredi aux mêmes heures mais jusqu'à 16 heures.

Calendrier

Inscription et retrait des documents: dès le 25 mars 1991. Remise des projets: 30 août 1991.

Prix rhénan d'architecture 1991

Le Prix rhénan d'architecture, manifestation biennale dont la première édition a eu lieu en 1989, va être décerné pour la deuxième fois le 4 juin 1991. L'initiative du Prix rhénan d'architecture revient au Conseil régional d'Alsace de l'Ordre des architectes et à l'Association pour le développement de la culture et de la création architecturales (ADCA).

Le Prix rhénan d'architecture a choisi de se donner les limites d'un espace géographique précis, un espace humain et culturel en devenir: l'axe rhénan. C'est ainsi qu'il récompense une réalisation architecturale édifiée depuis moins de dix ans, qui soit située de part et d'autre du Rhin à une distance maximale de 75 km, dans l'un des pays riverains: Hollande, Allemagne, France et Suisse.

Pour 1991, dont le thème choisi est «Industrie et paysage», le jury du Prix rhénan d'architecture entend récompenser des constructions industrielles et artisanales dont l'interprétation dans l'environnement peut être

considérée comme exemplaire - cet environnement pouvant être industriel, urbain ou en relation avec la nature.

Le Prix rhénan d'architecture s'interroge enfin sur l'importance et le choix des pôles décisionnels de l'architecture. Il marque la nécessité de les multiplier pour sortir de l'emprise des capitales. L'architecte et donc l'architecture ont en effet en charge d'irriguer la vie culturelle des régions européennes en devenir, de développer des confrontations et des rencontres, de mettre en place des habitudes de travail à travers une pratique des réalisations.

Outre l'hommage rendu à des réalisations exemplaires, le Prix rhénan d'architecture se donne également pour mission de «faire parler l'architecture». Dans cette perspective, tout un tissu événementiel, appelé à se développer d'édition en édition (colloques, expositions, débats, découverte de sites, etc.) a été

mis en place autour du prix luimême.

La date de remise du dossier est fixée au 30 avril 1991. Pour la Suisse, c'est la FAS qui assume le patronage de cette manifestation. Les renseignements peuvent donc être obtenus auprès de son secrétariat, Keltenstrasse 45, 8044 Zurich, tél. 01/2522852.

Composition du jury

MM. Jakob Blumer, architecte, Suisse; Frank Krayenbuhl, architecte, Suisse; Hans Briner, Regio basiliensis, Suisse; Cees Dam, architecte, Pays-Bas; Watse Heringa, architecte, Pays-Bas; Bernard Chamussy, architecte, France; François Loyer, directeur de recherche auprès du CNRS, France; Roland Recht, conservateur principal du Musée de la ville de Strasbourg, France; Gerd Heene, architecte, Allemagne; Jurgen Hill, architecte, Allemagne.

Lettre ouverte

Lettre ouverte aux architectes

La chaise du 700°: parfait symbole de l'inconfortable position de la Suisse au sein de l'Europe!

Pourquoi faut-il qu'un machin aussi manifestement «inassoyable» représente aux yeux du public notre créativité d'aujourd'hui?

Pourquoi ne met-on pas plutôt en lumière l'un des magnifiques canapés tout en bois qui ornent les halls du nouveau Conservatoire de Lausanne, et qui sont presque moelleux tant on s'est rappelé, dans ce cas, que la forme ne doit que compléter la fonction?

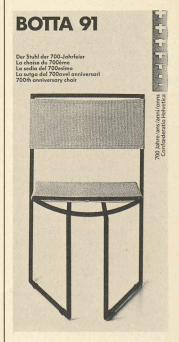
Eh oui! c'est notre fichu «starsystème» (excusez l'anglicisme) qui sévit encore une fois! Soutenu inconditionnellement par notre délégué du 700° (au risque de transformer une année de fête nationale en morne agape de quelques vedettes médiatiques), et faisant perdre un peu plus de vue la tâche essentielle de l'architecte: créer des espaces, des volumes et des meubles où il fait bon vivre.

Guy Mercier, architecte Aubonne

Qu'on ne croie pas que Ingénieurs et architectes suisses mène une campagne contre la personne de Mario Botta. Notre correspondant avait déjà pris la plume avant de lire le Point final consacré par Sigfrido Lezzi à ce qu'il faut appeler la multiplication des Bottas. Un article paru dans 24 Heures du 13 mars

dernier sous le titre sans équivoque de «M. l'architecture» pose effectivement l'équation Botta = architecture, condamnant sans appel au passage pratiquement le reste de la profession: une autre occasion de se demander quel est le rôle réel qu'on veut faire jouer à Mario Botta, en espérant que cela ne sera pas celui de fossoyeur de l'architecture suisse!

> Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef



Une publicité pour un architecte? Mais qu'allez-vous penser...